



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/1/Add.2  
21 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**Addendum**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

Ce document est émis afin de:

**Remplacer le point 5 a)** "Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources", **le point 10** "Examen plus approfondi du mandat, du budget et des modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables à la lumière des résultats de la réunion d'experts et des commentaires écrits proposés (suivi des décisions 46/36 et 47/52)" **et le point 11** "Rapport sur les choix pour une approche cohérente au traitement des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires pour les financements approuvés par le Comité exécutif, et sur toutes les implications des autres approches (suivi de la décision 47/47)" **par** ce qui suit :

**5. État des ressources et planification**

**a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/4 : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le remboursement des fonds provenant de projets annulés, d'autres ajustements dans les projets et des demandes de transfert de projets.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Questions à traiter :

- Les agences d'exécution remboursent 751 179 \$US, plus des coûts d'appui de 77 291 \$US;
- Demandes de transfert de projets :
  - Élimination du CTC comme agent de transformation dans l'élimination du trichlorure d'azote pour la production de chlore à Prodesal S.A. (COL/PAG/47/INV/64)
  - Plan national d'élimination des SAO à Cuba (CUB/PHA/45/INV/30 et 31 ainsi que CUB/PHA/43/TAS/25 et 27); et
- Ressources totales disponibles pour la 48<sup>e</sup> Réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/4.
2. Prendre note du montant net des fonds remboursés à la 48<sup>e</sup> Réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de projets totalisant 751 179 \$US dont 372 434 \$US provenant du PNUD, 136 537 \$US provenant du PNUE après le remboursement de fonds reversés auparavant par erreur pour 3 projets, 247 596 \$US provenant de l'ONUDI et un remboursement de 5 388 \$US à la Banque mondiale pour des fonds reversés par erreur auparavant pour un projet.
3. Prendre note du montant net des coûts d'appui remboursés à la 48<sup>e</sup> Réunion par les agences d'exécution multilatérales pour des soldes de coûts d'appui de projets totalisant 77 291 \$US dont 46 296 \$US provenant du PNUD, 10 279 \$US provenant du PNUE après le remboursement de coûts d'appui reversés auparavant par erreur pour 3 projets, 28 323 \$US de l'ONUDI et un remboursement de 7 607 \$US à la Banque mondiale pour des coûts d'appui reversés par erreur auparavant pour un projet.
4. Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans totalisant 11 812 361 \$US, coûts d'appui en sus, dont : PNUD - 824 798 \$US, coûts d'appui en sus; PNUE - 119 467 \$US, coûts d'appui en sus; ONUDI - 165 063 \$US, coûts d'appui en sus, et Banque mondiale - 10 703 033 \$US, coûts d'appui en sus.
5. Prendre note du virement de 114 480 \$US plus des frais d'agence de 10 303 \$US de la Banque mondiale au PNUD pour le projet "Élimination du CTC comme agent de transformation dans l'élimination du trichlorure d'azote pour la production de chlore à Prodesal S.A." (COL/PAG/47/INV/64) et endosser les ajustements qui résultent des transferts de la 48<sup>e</sup> Réunion.
6. Prendre note que le montant de 192 547 \$US, plus 25 031 \$US de coûts d'appui, approuvé pour l'Allemagne, au titre de la coopération bilatérale, pour la période triennale 2003-2005 pour le plan national d'élimination des SAO à Cuba, incluant 116 000 \$US, plus 15 080 \$US de coûts d'appui, du plan de mise en œuvre de 2005 (CUB/PHA/45/INV/30) ainsi que 76 547 \$US, plus 9 951 \$US de coûts d'appui, de la

première tranche du plan (CUB/PHA/43/TAS/25) devraient venir en déduction des futures approbations de l'Allemagne.

7. Prendre note que le montant de 319 681 \$US, plus 41 559 \$US de coûts d'appui, approuvé pour la France, au titre de la coopération bilatérale, pour la période 2003-2005 pour le plan national d'élimination des SAO à Cuba, incluant 200 000 \$US, plus 26 000 \$US de coûts d'appui, approuvés à la 45<sup>e</sup> réunion pour le plan annuel de mise en œuvre de 2005 (CUB/PHA/45/INV/31) ainsi que le solde résiduel des fonds de 119 681 \$US, plus des coûts d'appui de 15 559 \$US, approuvés pour la première tranche du plan (CUB/PHA/43/TAS/27) devraient venir en déduction des futures approbations de la France.
8. Prendre note du transfert de 20 000 \$US, plus des frais d'agence de 1 500 \$US, du PNUD à l'ONUDI pour la préparation d'un projet sur les fumigènes (bromure de méthyle) au Zimbabwe (ZIM/FUM/45/PRP/31) et demander au Trésorier de faire l'ajustement nécessaire.
9. Prendre note du montant de 38 426 955 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 48<sup>e</sup> réunion.
- 10. Examen plus approfondi du mandat, du budget et des modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables à la lumière des résultats de la réunion d'experts et des commentaires écrits proposés (suivi des décisions 46/36 et 47/52)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/42 : le rapport sera émis suite à la réunion des experts qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 mars 2006.

Question à traiter :

- Le Comité exécutif pourrait garder à l'esprit la décision XVII/17 de la Réunion des Parties lors des discussions.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport et discuter du mandat de l'étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables (suivi de la décision 46/36 et 47/52) à la lumière des conclusions présentées dans le rapport des experts, annexé au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/42.

- 11. Rapport sur les choix pour une approche cohérente au traitement des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires pour les financements approuvés par le Comité exécutif, et sur toutes les implications des autres approches (suivi de la décision 47/47)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/43 : fournit une description des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires tels que chaque agence et le

Trésorier les utilisent. Il suggère aussi des ajustements à faire sur la base de l'examen des termes comptables et fournit une approche commune pour traiter ces types de frais à l'avenir.

Question à traiter :

- Possibilité de dépenses non-approuvées à cause de la compensation des intérêts perçus sur les soldes du Fonds; et
- Confirmation de la classification des coûts approuvés pour les agences d'exécution comme coûts de projets ou coûts administratifs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les choix pour une approche cohérente au traitement des revenus divers, des pertes et des gains liés au taux de change et des frais bancaires pour les financements approuvés par le Comité exécutif, et sur toutes les implications des autres approches (suivi de la décision sur la planification financière pour la période 2006\_2008 telle que contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/43).
2. Confirmer que les coûts approuvés pour les agences d'exécution devraient être classés soit comme coûts de projet ou coûts administratifs.
3. Demander à toutes les agences d'exécution qui ont eu des frais imputés aux comptes du Fonds multilatéral et qui étaient alloués ni à un projet ni à des frais administratifs, de faire rapport sur ces montants dans le cadre de la conciliation des comptes de 2005 qui doit être remise à la 50<sup>e</sup> réunion.

-----